

### La Fondation



La Fondation L&L Products a été créée en 2018 dans le but d'offrir des bourses d'études au conjoint et aux enfants des employés et employés contractuels de L&L Products travaillant en dehors des États-Unis.

#### **Q : En quoi consiste le programme de bourses d'études de la Fondation L&L Products ?**

**R :** Le programme offre la possibilité au conjoint et aux enfants des employés et employés contractuels de L&L Products de bénéficier d'une aide financière pour les études.

L'objectif de la Fondation est d'aider à couvrir les frais liés aux études au sein d'un établissement, d'une université ou d'une école technique, de commerce ou professionnelle en vue de préparer une carrière. La Fondation espère permettre au plus grand nombre possible de candidats méritants de suivre les études auxquelles ils n'auraient peut-être pas eu accès sans aide ou sacrifices de leur famille.

#### **Q : Qu'est-ce que l'IIE ?**

**R :** L'Institute of International Education (IIE) [www.iie.org](http://www.iie.org) est une organisation caritative basée aux États-Unis. Fondée en 1919, elle possède des bureaux dans le monde entier et une longue expérience dans la gestion de programmes de bourses d'études pour des gouvernements, des organisations internationales et des multinationales. L'IIE gère le programme de bourses d'études de la Fondation L&L Products.

#### **Q : Quelles sont les conditions d'éligibilité ?**

**R :** Être un employé de L&L Products depuis au moins 12 mois au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'attribution des bourses d'études.

**R :** Être un employé contractuel ayant travaillé pour L&L Products pendant au moins 12 mois au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'attribution des bourses d'études. Il est possible d'accumuler 12 mois d'emploi sur une période de 2 ans au maximum.

**Remarque importante concernant l'éligibilité :** L'employé ou employé contractuel doit être un employé actif à la date de soumission de la demande de bourse d'études.

*Les employés et employés contractuels seront désignés par le terme **employé ou employés** dans la suite du document.*

#### **Q : Qui peut demander une bourse d'études ?**

**R : Conjoint :** conjoint de l'employé désigné par un mariage légal ou, s'il n'est pas marié, par une union civile légalement reconnue.

#### **R : Enfants tels que définis ci-dessous :**

Enfants naturels ou adoptés : enfants naturels ou adoptés de l'employé âgés de 15 ans au minimum.

Beaux-enfants : enfants, âgés de 15 ans au minimum, du conjoint actuel d'un employé, qui vivent ou ont vécu avec l'employé jusqu'à leur majorité.

Tutelle légale permanente : enfants âgés de 15 ans au minimum dont l'employé est ou a été le tuteur légal permanent jusqu'à leur majorité.

**Remarque concernant les enfants :** Il n'y a pas d'âge maximum pour les enfants. Par exemple, si votre enfant a 40 ans, il peut demander une bourse d'études.

#### **Q : Quelles sont les études éligibles ?**

**R :** Des études entreprises par des adultes dans un établissement, une université ou une école technique, de commerce ou professionnelle afin d'obtenir une certification, un permis, un diplôme de premier cycle, un diplôme d'études supérieures, etc. dans le cadre d'un projet de carrière ou pour améliorer un poste actuel.

Les études doivent se dérouler dans un établissement d'enseignement reconnu présentant un corps professoral et un programme d'études réguliers ainsi qu'un groupe organisé d'étudiants.

**Q : Qui décide de l'attribution des bourses d'études ?**

**R :** Les décisions d'attribution des bourses d'études dépendent d'un comité de sélection composé de professionnels de l'éducation et présidé par l'IIE. Aucun employé de L&L Products ne siègera au comité.

**Q : Sur quels critères le comité de sélection se fondera-t-il pour attribuer les bourses d'études ?**

**R :** Le comité de sélection tiendra compte de l'exhaustivité et de la composition de la demande ainsi que de l'inclusion de tous les documents demandés. Le candidat doit fournir les éléments suivants : plans pédagogiques, plans de carrière, situation personnelle, facteurs scolaires, coût des études et besoins financiers.

**Q : L'attribution des bourses d'études est-elle concurrentielle ?**

**R :** Oui, toutes les personnes présentant une demande ne bénéficieront pas d'une bourse d'études. De plus, la réglementation du gouvernement américain limite le nombre de bourses d'études attribuables par la Fondation.

**Q : Quel sera le montant des bourses d'études ?**

**R :** Les bourses d'études devraient être de 500 \$ à 4 000 \$. Elles peuvent être renouvelées annuellement à la discrétion du comité de sélection.

**Q : Comment un étudiant peut-il demander une bourse d'études ?**

**R :** Il doit postuler à l'adresse suivante : <https://apply.iie.org/LLPFoundation/>

**Remarque :** La candidature comprendra une déclaration de confidentialité des données au titre du RGPD et une demande de consentement, le cas échéant.

**Q : Dans quelles langues la candidature est-elle disponible ?**

**R :** En 2019, la candidature sera disponible en anglais, en français et en chinois.

**Q : Quelle est la date d'échéance de soumission des candidatures ?**

**R :** La candidature et toutes les pièces justificatives doivent être soumises au plus tard le 15 mai 2019.

**Q : Qui dois-je contacter en cas de questions concernant la candidature ?**

**R :** Pour toute question concernant la candidature, contactez l'IIE à l'adresse suivante : [LLPFoundation@iie.org](mailto:LLPFoundation@iie.org)

**Q : Qui dois-je contacter chez L&L Products concernant le programme ?**

**R :** Adressez-vous à un membre de votre équipe RH locale.

**R :** Envoyez un e-mail à la Fondation L&L Products à l'adresse suivante : [LLP\\_Foundation@llproducts.com](mailto:LLP_Foundation@llproducts.com).

**R :** Contactez Peggy Domenick-Muscat, présidente de la Fondation L&L Products, au +1-586-336-1608.

**Q : Quand les candidats seront-ils informés des résultats ?**

**R :** Les candidats seront avisés au plus tard le 31 juillet 2019.

**Q : Quand les paiements seront-ils effectués ?**

**R :** L'IIE versera les bourses d'études au plus tard le 31 octobre 2019.

**Q : Comment le paiement des bourses d'études sera-t-il effectué ?**

**R :** Les bourses d'études seront versées directement sur le compte bancaire de l'étudiant en USD. Les étudiants seront responsables de tous les frais de scolarité, taxes, etc. imputés sur le paiement de la bourse d'études dans leur pays d'origine.